

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 5 JUILLET 2021, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JUIN 2021
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 30 juin 2021
 - 5.3 Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020
 - 5.4 Adoption du *Règlement no 2021-14 abrogeant le Règlement no 2019-11 et ses amendements concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*
 - 5.5 Signature d'une convention de services en support informatique
 - 5.6 Signature de la convention d'achat et de vente avec la Société canadienne des postes
6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 6.1 Remboursement de la surtaxe pour le Club ADOS de Magog
 - 6.2 Demandes de subvention au « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure » et à « L'initiative canadienne pour des communautés en santé »
 - 6.3 Élaboration d'un plan d'aménagement du tronçon d'accès piétonnier et travaux de réfection du sentier Riverain du Parcours Missisquoi Nord
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 Nomination d'une conseillère au comité consultatif en environnement (CCE)
 - 9.2 Embauche d'un employé saisonnier patrouille verte
 - 9.3 Reconnaissance aux associations de protection des lacs
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Liste des permis de construction émis en juin 2021
 - 10.2 Renouvellement du mandat des membres du comité de démolition
 - 10.3 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 10.4 Demande de dérogation mineure relative à la pente d'un terrain à l'emplacement d'un agrandissement d'un bâtiment principal au 76 rue de l'Érablière, sur les lots 4 379 836 et 4 817 480
 - 10.5 Demande de dérogation mineure relative à la hauteur maximale d'un bâtiment principal sur un lot riverain au lac Stukely, au 9 chemin du Merisier, sur le lot 6 353 775
 - 10.6 Demande de dérogation mineure relative à l'emplacement d'une enseigne au 14 rue Lapointe, sur le lot 4 380 210
 - 10.7 Autorisation de démolition de la résidence du 25, rue des Jacinthes (lot 2 239 048)
 - 10.8 Officialisation de noms de parcs et bâtiment municipaux
 - 10.9 Signature d'un acte de servitude avec 9313-0052 Québec inc
11. VARIA
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le Conseil de la Municipalité d'Eastman siège en séance ordinaire ce 5 juillet 2021 à 19 h 30 à la salle La Missisquoise située au 25 rue Missisquoi à Eastman.

Sont présents, le maire Yvon Laramée, les conseillères Heidi Fortin et Nathalie Lemaire ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin.

La séance est présidée par le maire. Assiste également à la séance, le directeur général et secrétaire-trésorier, Marc-Antoine Bazinet, et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 32.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution
2021-07-187**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUIN 2020

**Résolution
2021-07-188**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 11 juin 2021 avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à leur lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport de correspondances reçues entre le 28 mai et le 25 juin 2021.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

Le maire confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 30 juin 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 30 juin 2021 pour un montant totalisant 246 604,88 \$. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

5.3 Dépôt du *Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020*

Le maire présente son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2020 conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal*. Ledit rapport sera diffusé dans la prochaine édition du Trait d'union et peut être consulté au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture.

Résolution
2021-07-189

5.4 Adoption du *Règlement no 2021-14 abrogeant le Règlement no 2019-11 et ses amendements concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil a adopté un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires le 5 novembre 2007 qui a été modifié par le *Règlement numéro 2014-03 et abrogé par le Règlement numéro 2019-11*;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder à la mise à jour dudit règlement pour favoriser la gestion efficace et le suivi optimal de certaines dépenses et contrats;

ATTENDU l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'autorité des marchés publics* qui prévoit qu'un conseil peut déléguer tout ou partie des fonctions qui lui sont dévolues au directeur général;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par le Conseil à sa séance ordinaire du 7 juin 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé pour fins de présentation lors de la même séance;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

D'adopter le *Règlement no 2021-14 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et autorisant l'élargissement des pouvoirs du directeur général et abrogeant le Règlement no 2019-11 et ses amendements* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-07-190

5.5 Signature d'une convention de services en support informatique

ATTENDU QUE la compagnie C² Consultants assure efficacement le support informatique de la Municipalité depuis déjà quelques années;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Marc-Antoine Bazinet à signer pour et au nom de la Municipalité la convention de services de C² Consultants, datée du 1^{er} juillet 2021, pour une durée de douze mois, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, au coût mensuel estimé de 1 192,65 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-07-191

5.6 Signature de la convention d'achat et de vente avec la Société canadienne des postes

ATTENDU les résolutions 2020-10-227 et 2020-12-281 relatives à l'acquisition de l'immeuble situé au 376 rue Principale (lot 4 380 184) en contrepartie de la signature d'un bail pour la relocalisation du bureau local de Postes Canada;

ATTENDU l'acceptation de l'offre d'achat déposée par la Municipalité d'Eastman à la Société canadienne des postes par l'intermédiaire du courtier du vendeur, Jones Lang Lasalle Servies Immobiliers inc., au montant de 110 000 \$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité la convention d'achat et de vente avec la Société canadienne des postes ;

ET D'affecter le fonds parcs et terrains de jeux au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-07-192**

5.7 Octroi d'une subvention aux Correspondances d'Eastman

ATTENDU QUE les Correspondances d'Eastman ont déposé une demande de subvention accompagné du dépôt de leurs états financiers audités, de la programmation 2021 et du plan de visibilité;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire

DE verser un montant de 14 500 \$ aux Correspondances d'Eastman;

ET D'affecter le fonds de solidarité au paiement des sommes requises.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Pour : 3 / Contre : 2

6. LOISIRS, CULTURE TOURISME

**Résolution
2021-07-193**

6.1 Remboursement de la surtaxe pour le Club ADOS de Magog

ATTENDU QUE le Club ados-aventure de Magog offre la chance aux adolescents de prendre part, chaque semaine, à trois journées d'activités s'adressant à ce groupe d'âge;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman n'offre aucun service de ce genre pour cette clientèle;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

D'autoriser le remboursement de 50% de la surtaxe aux adolescents d'Eastman intéressés à s'inscrire au Club ADOS de Magog et ce, sur présentation des pièces justificatives requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-07-194**

6.2 Demandes de subvention au « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure », à « L'initiative canadienne pour des communautés en santé » et au « Fonds canadien de revitalisation des communautés »

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire

D'autoriser le dépôt de demandes de subvention au « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure », à « L'initiative canadienne pour des communautés en santé » et au « Fonds canadien de revitalisation des communautés »;

ET D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents relatifs à ces demandes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-07-195**

6.3 Élaboration d'un plan d'aménagement du tronçon d'accès piétonnier et travaux de réfection du sentier Riverain du Parcours Missisquoi Nord

ATTENDU QU'il y a lieu d'élaborer un plan d'aménagement du tronçon d'accès piétonnier du Parcours Missisquoi Nord;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des travaux de réfection de l'aire de marche, aux normes à faible impact de Rando Québec, incluant l'aménagement de marches talus dans les pentes abruptes du sentier Riverain;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

DE mandater Les Sentiers de l'Estrie inc pour procéder à l'élaboration d'un plan d'aménagement du tronçon d'accès du sentier piétonnier du Parcours Missisquoi Nord, pour un montant de 4 807,35 \$ plus les taxes applicables ainsi qu'à la réfection du sentier Riverain, pour un montant de 38 287,35 \$ plus les taxes applicables, conformément aux soumissions déposées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

**Résolution
2021-07-196**

9.1 Nomination d'une conseillère au comité consultatif en environnement (CCE)

Il est proposé par le conseiller Carol Boivin

DE nommer la conseillère Heidi Fortin au comité consultatif en environnement (CCE) pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-07-197**

9.2 Embauche d'un employé saisonnier patrouille verte

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à une démarche de sensibilisation, d'information et de conscientisation aux problèmes environnementaux tout en étant à l'écoute de ses citoyens;

ATTENDU la recommandation de l'inspecteur en environnement et bâtiment;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

DE procéder à l'embauche de M. Robin Duguay comme employé saisonnier patrouille verte, conformément à l'annexe jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-07-198**

9.3 Reconnaissance aux associations de protection des lacs

Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

DE reconnaître l'appui des associations de protection des lacs quant à la sensibilisation au nettoyage d'embarcations et d'équipements nautiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en juin 2021

Le conseil prend acte.

**Résolution
2021-07-199**

10.2 Renouvellement du mandat des membres du comité de démolition

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le Règlement de démolition numéro 2019-06 le 5 août 2019;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le comité de démolition doit être formé de trois membres du conseil désignés pour un an, dont le mandat est renouvelable;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire

DE renouveler le mandat de Messieurs Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin à titre de membres du comité de démolition, pour une durée d'un an à partir de l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-07-200**

10.3 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 16 juin 2021;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

D'accepter, conformément aux résolutions adoptées par le CCU et jointes aux présentes pour en faire partie intégrante, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- L'agrandissement d'une résidence au 7 rue de Céphée, sur le lot 2 235 663;
- L'agrandissement d'une résidence unifamiliale au 76 rue de l'Érablière, sur le lot 4 817 480;
- La construction d'un garage au 76 rue de l'Érablière, sur le lot 4 817 480;
- L'agrandissement d'une résidence au 94 rue de la Traverse, lot 4 379 998;
- La construction d'une résidence au 64 chemin des Diligences, sur le lot 6 427 619;
- La construction d'une serre au 64 chemin des Diligences, sur le lot 6 427 619;
- La transformation d'un bâtiment principal au 524 rue Principale, sur le lot 4 380 407;
- La rénovation des résidences unifamiliales au 180 chemin du Lac d'Argent, sur le lot 2 239 855;
- La construction d'une résidence au 118 chemin Gilbert, sur le lot 6 401 274;

- La construction d'une résidence unifamiliale au 62 rue de la Sucrierie, sur le lot 4 379 897;

DE reporter la demande d'approbation au règlement PIIA suivante :

- La construction d'une résidence au 9 chemin du Merisier, sur le lot 6 353 775 suite au refus de la demande de dérogation mineure s'y rattachant;

ET DE refuser la demande d'approbation au règlement PIIA suivante :

- La modification au revêtement prévu d'une résidence au 16 rue du Sommet, sur le lot 6 338 134 considérant que la demande ne satisfait pas aux critères et objectifs du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la couleur contrastante ne s'harmonisant pas avec le bâti environnant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-07-201**

10.4 Demande de dérogation mineure relative à la pente d'un terrain à l'emplacement d'un agrandissement d'un bâtiment principal au 76 rue de l'Érablière, sur les lots 4 379 836 et 4 817 480

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant l'agrandissement d'une résidence sur un terrain présentant une pente moyenne de plus de 15%, en l'occurrence une pente variant entre 19,3 et 22%;

ATTENDU QUE l'article 15.16.1 du Règlement de zonage 2012-08 interdit toute construction sur un terrain présentant une pente moyenne supérieure à 15% mesurée sur 15 m;

ATTENDU QUE le terrain situé directement sous l'emprise de l'agrandissement projeté (environ 45' x 20') comporte une pente de moins de 15%;

ATTENDU QUE l'agrandissement ne peut être réalisé de l'autre côté dû à la présence des installations septiques et de l'allée d'accès;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) formule une recommandation favorable en regard de ce dossier;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que le projet ne porte pas préjudice aux voisins, et que la pente à l'endroit précis de l'agrandissement ne dépasse pas le 15%, (si on ne mesure pas sur une longueur de 15 m);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

D'accorder la dérogation mineure telle que demandée, pour l'agrandissement d'une résidence sur un terrain présentant une pente moyenne supérieure à 15%, au 76 rue de l'Érablière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-07-202**

10.5 Demande de dérogation mineure relative à la hauteur maximale d'un bâtiment principal sur un lot riverain au lac Stukely, au 9 chemin du Merisier, sur le lot 6 353 775

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant la hauteur moyenne d'un bâtiment résidentiel sur un lot riverain au lac Stukely, situé dans la zone R-10;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage 2012-08 (par l'article 5 du règlement de modification 2021-06) limite la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 7,5 m pour les lots riverains au lac Stukely situés dans ladite zone R-10;

ATTENDU QUE la résidence projetée aurait une hauteur de 8,53 m, soit 1,03 m de plus que la hauteur permise;

ATTENDU QUE le demandeur a déjà soumis une telle demande en avril dernier, dans laquelle la hauteur demandée était de 9,85 m, demande qui a été refusée par le conseil lors de la séance du 3 mai 2021;

ATTENDU QUE la hauteur demandée a donc été réduite de 1,32 m, mais que le conseil considère que la demande n'est toujours pas justifiée, notamment au niveau du préjudice causé et de l'intégration au cadre bâti du secteur environnant;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

DE ne pas accorder la dérogation mineure pour la construction d'une résidence d'une hauteur supérieure à la hauteur permise au 9 chemin du Merisier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-07-203**

10.6 Demande de dérogation mineure relative à l'emplacement d'une enseigne au 14 rue Lapointe, sur le lot 4 380 210

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant l'installation d'une enseigne sur un mur latéral du bâtiment accueillant le bureau de Postes Canada de la municipalité;

ATTENDU QUE l'article 11.2.3 du Règlement de zonage 2012-08 permet l'installation d'une enseigne uniquement sur le mur faisant face à la voie publique;

ATTENDU QUE le bâtiment appartient à la municipalité, qu'il contient 2 locaux, et que la porte d'entrée du bureau de poste se situe de ce côté du bâtiment;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que la demande respecte les critères du règlement sur les dérogations mineures et qu'il ne sera causé aucun préjudice aux voisins, le terrain voisin étant un parc appartenant aussi à la municipalité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) formule une recommandation favorable en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

D'accorder la dérogation mineure pour l'installation d'une enseigne sur le mur latéral gauche du bâtiment au 14 rue Lapointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-07-204**

10.7 Autorisation de démolition de la résidence du 25, rue des Jacinthes (lot 2 239 048)

ATTENDU le *Règlement 2019-06 relatif à la démolition d'immeubles*;

ATTENDU la demande de démolition du bâtiment principal situé au 25, rue des Jacinthes, lot 2 239 048;

ATTENDU QUE le bâtiment est dans un état de vétusté et de délabrement qui justifie sa démolition;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

DE faire droit à la demande de démolition de l'immeuble principal situé au 25, rue des Jacinthes (lot 2 239 048).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-07-205**

10.8 Officialisation de noms de parcs et bâtiment municipaux

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

DE dénommer les lots de parcs suivants :

4 380 791 Halte du ruisseau
2 237 220 Parc du Lac-d'Argent
5 451 311 Parc Martin
2 239 877 Parc Petite-Rivière
5 202 437 Parc Villebois

ET DE dénommer le bâtiment suivant :

4 380 180 Complexe St-Édouard (362, rue Principale)

D'adresser à la Commission de toponymie du Québec une demande d'officialisation des odonymes afin de désigner ces parcs et bâtiment sur le territoire de la Municipalité d'Eastman;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-07-206**

10.9 Signature d'un acte de servitude avec 9313-0052 Québec inc

ATTENDU QUE la Municipalité désire aménager un sentier de motoneige sur les lots 2 236 098 et 2 236 099;

ATTENDU QUE la Municipalité désire aménager une piste cyclable et/ou un passage piétonnier sur les lots 2 236 099 et 6 426 447;

ATTENDU QUE Me Patrick Crépeau, notaire a été mandaté afin de préparer un acte de servitude entre la Municipalité d'Eastman et 9313-0052 Québec inc, propriétaire de ces lots;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Eastman, l'acte de servitude à intervenir entre la Municipalité et 9313-0052 Québec inc ;

ET D'autoriser le paiement de la somme de 10 000 \$ à 9303-0052 Québec inc ainsi que les frais d'arpentage et de description technique relatifs à ces servitudes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. VARIA

La conseillère, Nathalie Lemaire, informe les citoyens des différentes activités se déroulant dans la municipalité dont l'ouverture du Frigo communautaire Eastman au 37 rue des Pins sud, le concert Orford-sur-la-route, le cinéma sous les étoiles, le sentier des contes au Parc des sports, le Club de lecture TD à la bibliothèque

Le maire, Yvon Laramée, informe que la Fête de la pêche qui s'est tenue le 3 juillet dernier a été un grand succès avec la participation de 61 jeunes.

12. PÉRIODE DE QUESTION

Les principaux sujets abordés sont les suivants :

La réfection du chemin Khartoum, le Marché public, le bruit à la quincaillerie, vente de véhicule au bureau de poste, les avis publics, les servitudes de passage sur le chemin Khartoum, les paddleboards gonflables, le nouveau Trait d'union, la rue Martin, la sécurité incendie, le lotissement sur Lily Butters, le stationnement au lac Parker, la réfection du chemin de Lac-d'Argent, les compteurs d'eau et autres.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nathalie Lemaire propose de lever la séance du conseil à 21h54.

Yvon Laramée
Maire

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».